

4.3.6.2. SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Izaux est inclus dans le Schéma de Cohérence Territoriale «**Piémont du Pays de Neste**» en cours d'élaboration. Ce document permet de planifier et d'anticiper le développement du territoire. Il assure une cohérence sur le plan démographique, de la politique du logement, de l'emploi, de la stratégie économique, des déplacements et transports mais aussi la protection des paysages, de l'environnement et de l'agriculture.

 La zone-projet présente un enjeu faible vis à vis des règles d'urbanisme en vigueur.

4.3.7. RÉSEAUX ET SERVITUDES

4.3.7.1. RÉSEAU ROUTIER

La zone-projet est desservie par les routes départementales :

- D929 qui relie la commune d'Izaux à la Barthe-de-Neste au nord ;
- puis D77 qui longe le sud de la zone-projet, avant de traverser le canal de la Neste.

Une route communale puis un chemin carrossable permettent également un accès par le nord de la zone-projet, au niveau de la centrale photovoltaïque existante.



Entrée du chemin d'accès à la zone-projet depuis la RD77, au sud



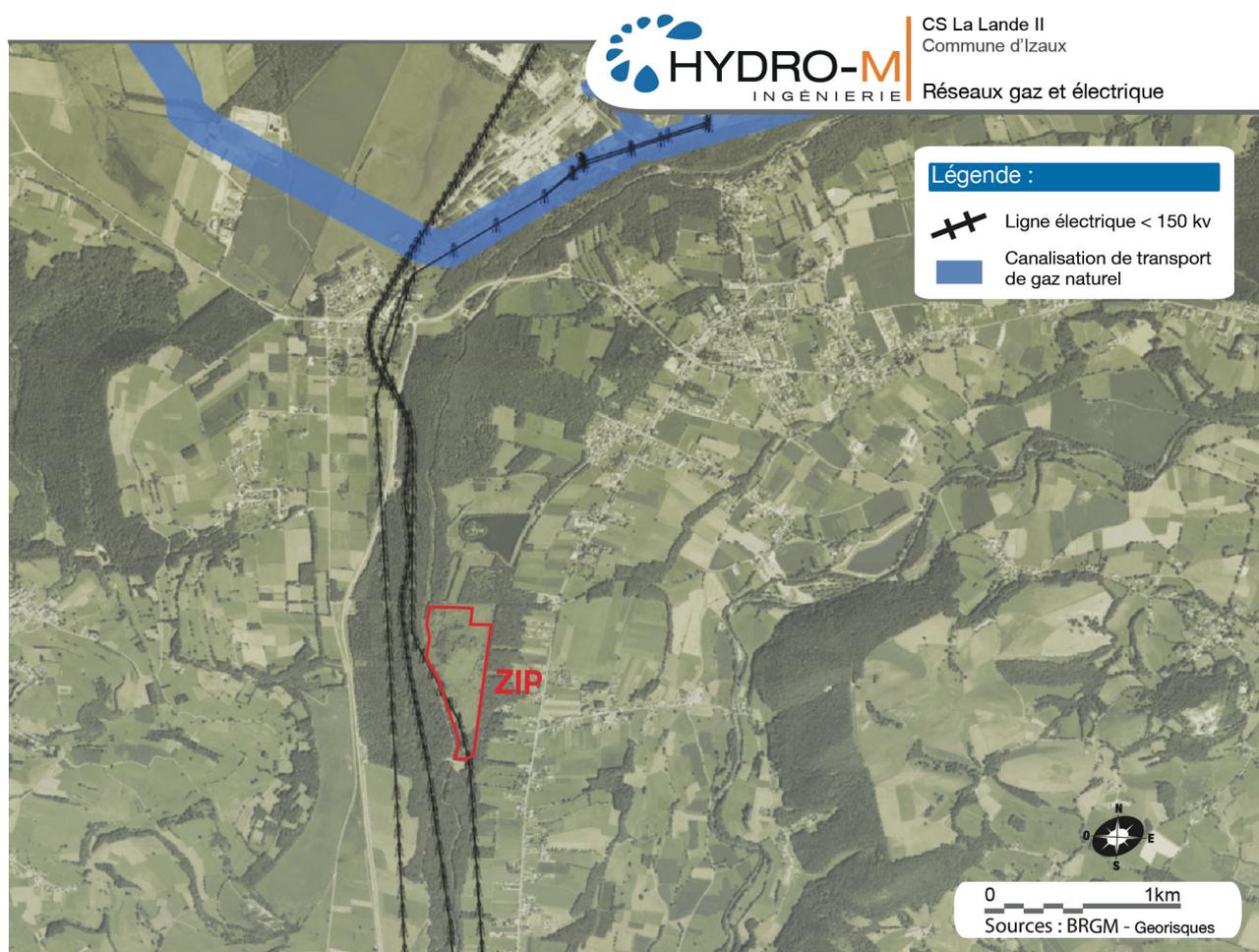
Accès à la zone-projet par la voie communale au nord, desservant également la centrale photovoltaïque existante

4.3.7.2. RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET RÉSEAU DE GAZ

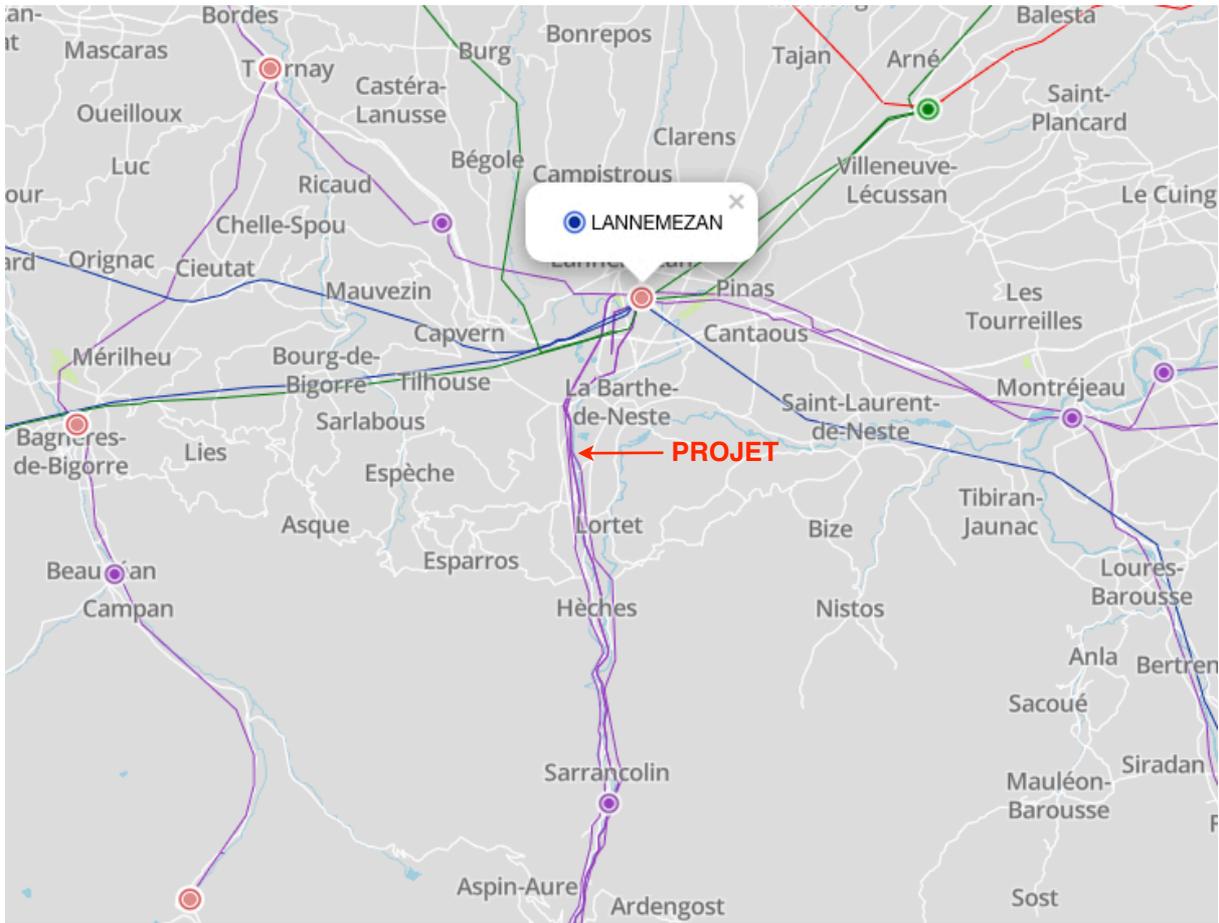
Une canalisation de transport de gaz figure environ 1,8 km au nord de la zone-projet.

Trois lignes électriques 63 kV sont situées à proximité du projet, dont l'une traverse la zone-projet au sud-ouest (ligne 63000 Volts Bordères-Barthe-Lannemezan N°4). Ces lignes sont assorties d'une servitude I4 (Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine) qui se compose d'une servitude d'ancrage, de surplomb, de passage ou d'appui, et d'élagage.

Toutefois, RTE indique que la dépose de la ligne aérienne Bordères-Barthe-Lannemezan N°4 est programmée à l'horizon 2023 (échéance restant à confirmer).



Les lignes rejoignent le **poste source** de Lannemezan, situé environ 5,5 km au nord du projet. La capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR restant à affecter sur ce poste-source est de 17,3 MW (*source : capareseau.fr - mis à jour 17/01/2020*).

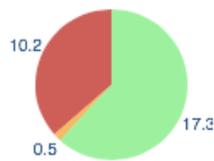


Localisation du poste source (source : capareseau)

MIDI-PYRENEES ● LANNEMEZAN - HTB2 / HTB1 / HTA

Ce poste est dans la commune de LANNEMEZAN, au S3REnR MIDI-PYRENEES (Coordonnées : 487666.53 ; 6227269)

SUIVI DES ENR :



- Puissance EnR déjà raccordée : 10.2 MW
- Puissance des projets EnR en développement : 0.5 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 17.3 MW

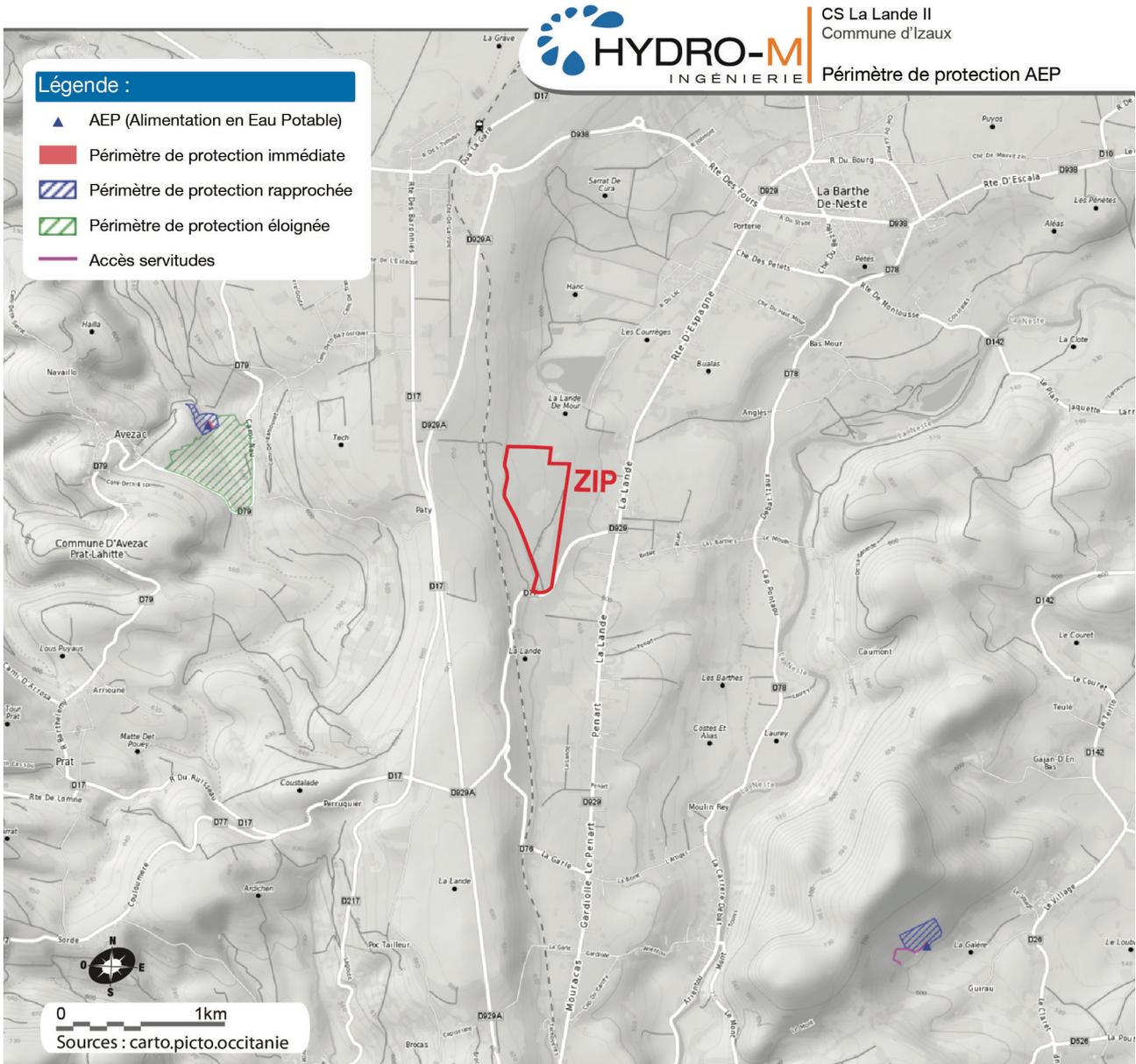
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	18.0
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	08/2019: trf Valentine (-1 MW) et Gourdan (-1 MW)
Quote-Part unitaire actualisée applicable au 01/02/2019	72.20 kEuro/MW
Puissance des projets en développement du S3REnR en cours	0.0 MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées du S3REnR	68 %

mis à jour le 17/01/2020

4.3.7.3. RÉSEAU D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Il n'existe aucun réseau d'eau potable ou d'assainissement sur la zone-projet. De même, aucun captage destiné à l'alimentation en eau potable n'est présent sur la commune d'izaux. Le captage le plus proche se situe sur la commune d'Avezac-Prat-Lahitte, environ 1,5 km à l'ouest de la zone-projet (cf carte ci-dessous).

La zone-projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection d'un captage AEP.



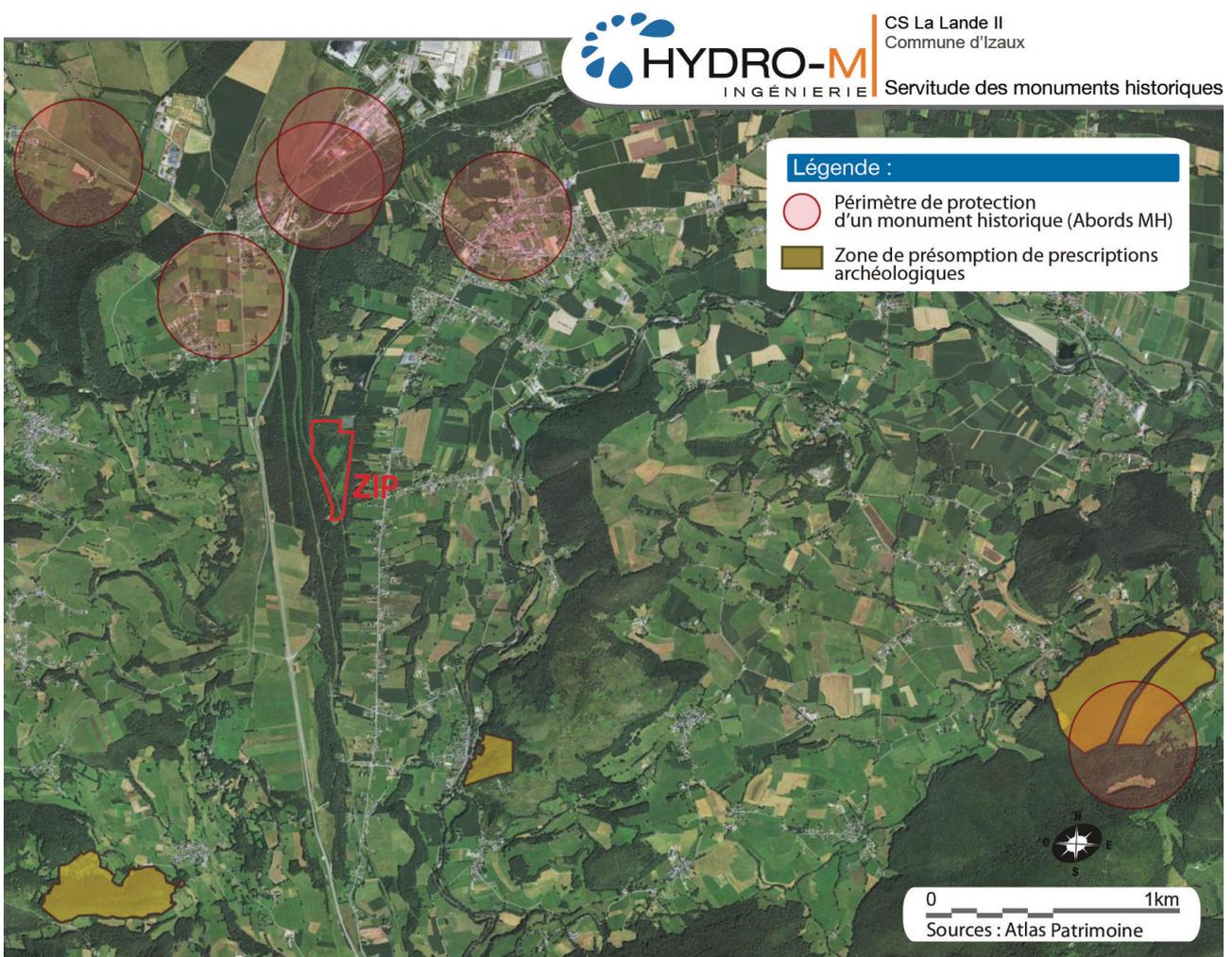
Localisation des périmètres de protection AEP (source : <https://carto.picto-occitanie.fr>)

4.3.7.4. SERVITUDES LIÉES AU PATRIMOINE HISTORIQUE

Aucun monument historique n'est recensé sur la commune d'Izaux et aucun périmètre de protection de 500 m autour des monuments historiques les plus proches (servitude de type AC1) n'affecte la zone-projet.

La zone-projet n'est pas non plus située sur une zone de présomption de prescriptions archéologiques telle que répertoriée sur le site du Ministère de la Culture (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>) selon les sources de la DRAC Midi-Pyrénées 2015.

Cependant, le Service Régional de l'Archéologie indique qu'en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, le projet donnera lieu à une prescription de diagnostic archéologique (cf courrier du Service Régional de l'Archéologie en annexe).

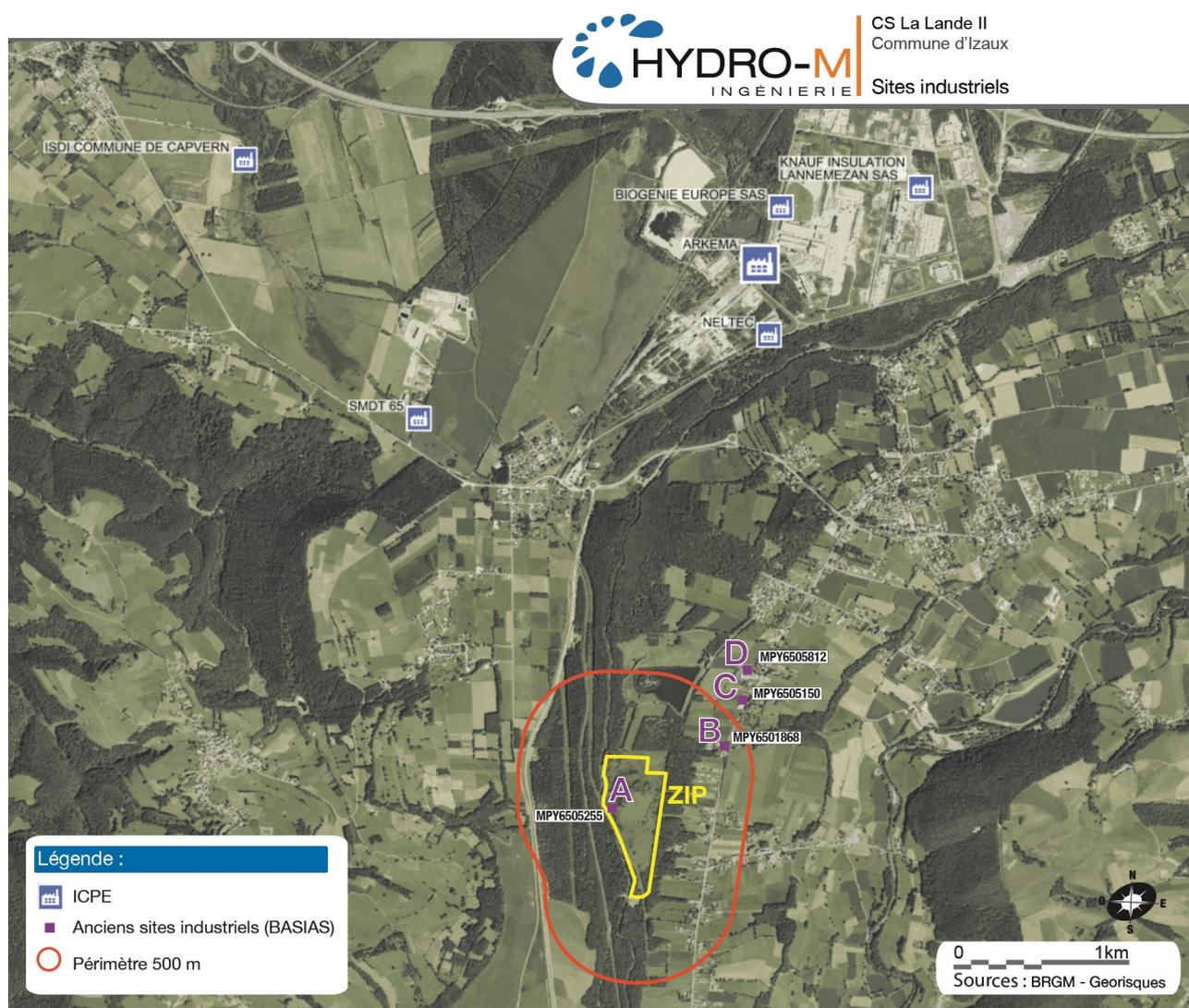


En conclusion sur les réseaux et servitudes, la zone-projet est affectée uniquement par une servitude liée au passage de la ligne électrique 63 kV (ligne qui devrait être déposée par RTE en 2023). Par ailleurs la zone-projet sera soumise à une prescription de diagnostic archéologique. L'enjeu vis-à-vis des réseaux et des servitudes est jugé modéré.

4.3.8.2. RISQUES INDUSTRIELS

La commune d'Izaux est concernée par le Plan Particulier d'Intervention de l'usine ARKEMA située à Lannemezan, environ 3 km au nord de la zone-projet. Le plan précise l'organisation des secours en cas d'accident, et les consignes pour la population. Cette usine, spécialisée dans la production d'hydrate d'hydrazine et de ses dérivés à partir d'eau oxygénée, est classée SEVESO 2.

En revanche, il n'existe aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dans un rayon de 500 m autour du projet. L'ICPE la plus proche est le SMTD65 (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets) situé à Capvern, environ 2,2 km au nord-ouest de la zone-projet. Cette ICPE comprend une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) un centre de tri, et un quai de transfert.



Par ailleurs, deux anciens sites industriels (base BASIAS), sont recensés dans un rayon de 500 m autour de la zone-projet, dont l'un en bordure de celle-ci ; il s'agit d'une ancienne décharge sauvage utilisée dans les années 1990 par la commune voisine de Lortet, pour la collecte et le stockage des déchets non dangereux (décharge d'O.M. ; déchetterie). Selon la fiche Basias, la surface était de l'ordre de 100 m². En revanche, la base BASOL ne fait pas état de sol pollué, et aucune prescription de suivi ou de remise en état n'a été exigée.

L'autre installation située dans un rayon de 500 m est une ancienne station service.

On dénombre également deux sites industriels en activité situés à moins de 1 km de la zone-projet, une entreprise de carrosserie et un garage automobile (cf tableau ci-dessous et carte de localisation suivante).

Sites BASIAS				
n°	Type d'activité	En activité	ICPE	SEVESO
A	Décharge sauvage : Ordures ménagères	Non	Non	Non
B	CARRERE : Station service	Non	Non	Non
C	MARMOUGET PIERRE : Carrosserie	Oui	Non	Non
D	CAZES : Centre auto/ Garage	Oui	Non	Non

☞ La commune d'Izaux est soumise au Plan Particulier d'Intervention d'une usine SEVESO. En revanche aucun site industriel en activité n'est recensé sur la zone-projet ou à proximité immédiate. L'enjeu vis à vis des risques industriels ou technologiques est donc jugé modéré.

4.3.9. SYNTHÈSE DU MILIEU HUMAIN

COMPARTIMENT	COMMENTAIRES	ENJEU
Population	Pas de pression démographique sur la commune, et zone-projet situé à l'écart des principaux secteurs urbanisés	Faible
Économie	Économie peu développée, tournée vers le commerce et les services ; taux d'emplois faible sur la commune	Faible
Énergie	Territoire labellisé TEPC	Fort
Occupation du sol et usages	Terrain en friche sans activité agricole Présence d'une centrale solaire mitoyenne Présence d'une vanne de décharge du Canal de la Neste et d'un droit d'eau en bordure de la zone-projet	Faible
Urbanisme	Parcelle vouée à la production d'énergie renouvelable selon le zonage de la Carte communal ; PLUi et SCOT en cours	Faible
Réseaux et servitudes	Présence d'une ligne électrique sur la zone-projet Prescription de diagnostic archéologique	Modéré
Risque industriel	Pas de site industriel recensé sur la zone-projet ou à proximité immédiate. Commune soumise à un Plan Particulier d'Intervention d'une usine SEVESO	Modéré

4.4. PAYSAGE

4.4.1. CONTEXTE PAYSAGER D'ENSEMBLE

Le département des Hautes-Pyrénées se divise en 16 unités paysagères regroupées selon 3 grandes familles de paysage (source : Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées). La zone-projet appartient à la **famille des «paysages de piémont collinaire»** et à l'unité intitulée **«La basse Neste et Nistos»**. Cette unité est délimitée à l'ouest par la région naturelle des Baronnies, ensemble de collines qui domine la vallée de la Neste et constitue l'unité paysagère intitulée **«Les Baronnies de Bigorre»**. La zone-projet se trouve en bordure de cette unité.

L'unité **«Basse Neste et Nistos»** est décrite comme suit dans l'Atlas des paysages :

«La vallée de la Neste présente des formations en terrasses caractéristiques, liées au travail érosif des rivières. Par ailleurs, les vallées montagnardes montrent également des structures en terrasses, créées par l'homme pour la gestion et l'utilisation des pentes.

Les hautes terrasses et les fonds de vallée montrent des paysages ouverts de grandes cultures qui forment, selon les secteurs, des étendues de monoculture, ou des mosaïques de couleurs et de textures évoluant au cours des saisons. La maïsiculture peut, en été, au contraire boucher les vues.

Une langue de terre marque la limite entre les Baronnies et l'unité de Basse Neste et Nistos. Elle forme une ligne de force dans le paysage, mise en exergue par la présence de boisements denses qui en soulignent le pourtour.»

Illustrations de l'unité paysagère «Basse Neste et Nistos»



La vallée de la Neste et les collines boisées du piémont caractérisent cette unité paysagère ; l'horizon est marqué au sud par la chaîne des Pyrénées



La langue de terre qui délimite la vallée de la Neste à l'ouest (limite entre les Baronnies et l'unité Basse Neste et Nistos), forme un horizon bien marqué